

Intervention de la Présidente - réunion 16 mars 2006.

Monsieur le Président,

A l'issue de la réunion du 7 mars -qui s'est déroulée dans un climat plus civilisé que celle du 22 février- compte tenu de l'heure tardive, j'ai renoncé à présenter des observations générales au nom de notre Association. Comme nous en étions convenus, je le fais ce soir.

. La 1^{ère} observation concerne l'organisation du débat.

Nous reconnaissons bien volontiers la difficulté d'organiser une réunion de débat public permettant à toutes les opinions de s'exprimer. Mais nous pensons qu'une stricte application de la règle édictée –consistant en des questions courtes d'une ou 2 minutes- risquerait de « *dénaturer* » l'esprit et la lettre du Débat Public qui doit être « **contradictoire** ». Questionner n'est pas débattre !

Une association représente des personnes qui se sont regroupées pour agir. Elle ne peut pas se contenter de questionner, encore moins dans un temps très court. Le processus des « *Cahiers d'acteurs* », à supposer qu'ils soient lus par la population, **n'est pas contradictoire**. Même s'il est exact que « *les écrits restent* », dans un débat public, l'information doit aussi être faite **publiquement** au moins pour ceux qui se sont donnés la peine de se déplacer.

Notre Association s'est toujours fait un devoir d'informer et non de « faire rêver » (comme nous l'avons entendu dire le 22 février). Elle s'efforcera de le faire pour combler les lacunes et alerter le public pour que celui-ci puisse se déterminer en connaissance de cause.

Tous les documents que nous avons lus laissent entendre qu'une gigantesque opération de constructions -au coût exorbitant- est en préparation qui ne se limite pas à « l'AGORA de 10Ha » promise ! Le public DOIT savoir, il DOIT être informé au nom d'une démarche citoyenne, dans la sérénité la plus parfaite et en toute objectivité.

La 2^{ème} observation porte sur le fait que la tenue de ce débat public est prématurée.

Par la lecture attentive des documents, nous avons acquis la certitude que ce débat public a été lancé prématurément, sans que les éléments indispensables à une présentation complète du projet aient pu être réunis. Par la Presse nous savons que 3 débats publics ont actuellement lieu en Ile de France... Sans doute une telle précipitation est-elle due à l'approche des échéances électorales.

- Le caractère prématuré concerne, en amont, la DDE (qu'à aucun prix nous ne mettons en cause), mais qui n'a visiblement pas eu le temps de procéder à toutes les études nécessaires. Le choix du système de ventilation et de désenfumage dans le tunnel n'est pas encore fait ; le Laboratoire chargé de la modélisation des rejets de la cheminée et

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET

Siège social: 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

leur dispersion dans l'atmosphère précise que les résultats qu'il présente ne tiennent pas compte de la présence des bâtiments et devront être repris, je cite « *dès finalisation d'une étude technique permettant de cerner les paramètres et le fonctionnement de la cheminée* »... Or les points évoqués ci-dessus -s'agissant de la construction d'un long tunnel routier urbain à fort trafic- sont d'une importance primordiale.

- Plusieurs documents importants établis par la DDE nous sont parvenus très tardivement, certains après le 22 février, soit après le début du débat public !
- Par ailleurs, la ville de Neuilly est en train d'élaborer son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Dans ce document, sera obligatoirement inscrite la ZAC qu'elle projette de créer sur l'avenue. Cette ZAC, dite « **ZAC multisites** », prévoit la construction –près du pont de Neuilly- de 100 000 à 150 000m² de béton dans 2 immeubles de grande hauteur... (on peut penser qu'il s'agira de tours de bureaux) ET la création sur l'avenue, notamment au n° 167 et ses abords, de 1050 à 1200 logements sociaux, soit 100 000m², plus 1500m² de commerces, ET, SUR (avec constructions R+1) et SOUS la dalle, une galerie commerciale de 4000 à 8000m², **soit au total plus de 250 000m² de constructions**. A cet ensemble, viendront s'ajouter les équipements et services : locaux d'exposition, équipements ludiques, cafés, restaurants... A l'évidence, toutes ces constructions nouvelles (résidents et visiteurs) provoqueront un accroissement considérable de la circulation DE SURFACE, accroissement que la DDE ne semble pas avoir eu le temps de prendre en compte dans le « PROJET » tel qu'il nous est présenté. On me dira que ce projet n'est pas arrêté... mais les slides présentées le 22 février, mises sur le site de la CPDP, portent la mention « *Projet Vasconi-Natale : état existant – état projeté* ».
- Enfin, dernière observation née d'un constat de ce jour... Le compte-rendu de la réunion du 7 mars -mis sur le site de la CPDP dans sa totalité le 16 au matin, sous les rubriques « *Présentation de la DDE92* » et « *Présentation de la ville de Neuilly* »... ne comporte que des slides... celles présentées par la DDE et celles présentées par la ville.

Ce n'est pas vraiment ce que l'on peut appeler un « compte-rendu de réunion d'un débat public » ! Aucune intervention dudit public et de ce qui lui fut répondu n'y figure...